

portant promotion ou nominations à titre normal et militaire dans l'Ordre National du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 15 avril au 29 mai 2015 ;



DECRETE

Article 1^{er} : Est promu à titre normal et militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang de la date de sa réception dans l'ordre, le Chef d'Escadron **LAOUROU Enock Marcel O.** (Ch/ONB par Décret n°2008-498 du 29/08/2008) du Cabinet Militaire.

Article 2 : Sont nommés à titre normal et militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnels militaires des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

CABINET MILITAIRE

- Capitaine **N'DAH M'Po Stéphane Arcadius** ;
- Capitaine **OGOUMMA Charles** ;
- Lieutenant-Colonel **BADA Bertin**.

FORCES TERRESTRES

- Capitaine **SOGBEDJI Etienne** ;
- Commandant **CHAHOUNKA Gabin Abel Mètohokan** ;
- Commandant **N'DAH SEKOU Gildas Hervé T.**

FORCES AERIENNES

- Commandant **SOSSOUKPE Nathaniels Frédéric Kouessi** ;
- Commandant **OSSENI Rachidi Alani**.

FORCES NAVALES

- Lieutenant de vaisseau **GBOZO Christian** ;
- Capitaine de Frégate **GONSALO Joseph François d'Assise** ;
- Lieutenant de Vaisseau **BOGNON S. Sébastien**.

GENDARMERIE NATIONALE

- Adjudant-Chef **ADJANOHOUN Rachel Eliane** ;
- Lieutenant **SOULE Abdoulaye** ;
- Lieutenant **WOLI Maurice** ;

CS

- Capitaine **ABOUE Kocou Rogatien.**

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 09 juillet 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 26 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 16.

